

# Mémento d'organisation

## Journées sports armées-jeunesse

### 2019/2020



**C'est un rendez-vous annuel entre l'armée et la jeunesse, une rencontre pour échanger et faire mutuellement connaissance. Le sport est un vecteur commun à l'armée et à la jeunesse qui trouve naturellement sa place dans cette manifestation de grande ampleur.**

1. Présentation
2. Éléments de langage
3. Préconisations réglementaires
4. Consignes pour bilan
5. Tableau de synthèse des activités
6. Questionnaire qualitatif
7. Diplômes de participation
8. Modèle de convention type
9. Formulaire de droit à l'image

**Vous pouvez consulter le site de la CAJ : [defense.gouv.fr/caj/JSAJ](http://defense.gouv.fr/caj/JSAJ)**



Les Journées sport armées-jeunesse (JSAJ) sont une belle opportunité de communication pour les armées en direction des jeunes :

- un investissement en temps limité ;
- un investissement financier et humain limité, pour une visibilité accrue des armées par la jeunesse ;
- des actions à mener potentiellement par toutes les unités et leur chaîne hiérarchique.

### **PRÉPARER - ORGANISER - CONDUIRE – COMMUNIQUER**

Lancées en 2003, les JSAJ ont vu leur existence confirmée par l'accord cadre du 4 mars 2014 signé entre le ministère de la Défense, le ministre de l'Intérieur et le ministre des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative et de la santé, chargé des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion pour le développement de la pratique sportive pour tous et le sport de haut niveau.

Les JSAJ représentent une occasion privilégiée, à travers le sport, valeur partagée entre les jeunes et les militaires, de faire connaître la défense et les armées, les militaires et leurs activités. Cette activité doit permettre de conforter ou d'établir des liens avec des établissements scolaires d'enseignement de tous niveaux, des associations ou des collectivités locales.

Ces activités sont coordonnées au niveau national par la Commission armées-jeunesse (CAJ). Cette année, elles se dérouleront du 16 octobre 2019 au 20 juin 2020.

Au niveau national, une activité phare de lancement sera organisée à Nancy le 16 octobre 2019, en coopération entre la CAJ et la base aérienne 133 de Nancy-Ochey.

L'objectif des JSAJ est de permettre à chaque unité d'organiser une activité, même modeste, permettant la rencontre avec quelques militaires, incluant une rencontre sportive, une présentation de l'unité et de ses missions, équipements et installations, avec comme préoccupation l'attractivité de la défense, de ses armées et de ses services.

Chaque armée, direction et service pourra également organiser une activité de niveau national, afin de favoriser la dynamique de cet évènement et de lui donner de la visibilité plus large.

### 1. Préconisations réglementaires relatives aux Journées Sport Armées-Jeunesse (JSAJ) 2019/2020, à destination des Armées, Directions et Services du ministère des Armées

À l'occasion des JSAJ qui se tiendront au niveau national entre le 16 octobre 2019 et le 20 juin 2020 :

- il est recommandé aux unités concernées de contracter **une assurance organisateur en cas de manifestation hors du domaine des armées.**
- Conformément à l'instruction ministérielle n° 2000/DEF/EMA/SC\_SOUTIEN/BPSO du 29 novembre 2012 relative aux règles d'emploi et de circulation des véhicules au sein du ministère de la Défense, disponible dans ce kit, **le transport de personnels hors défense dans des véhicules militaires exige une assurance responsabilité civile.**
- **La note de service permettra la couverture du personnel du ministère des Armées affecté à l'accompagnement des élèves s'il y en a.**
- Des dispositions spécifiques concernant **la protection défense et le soutien médical doivent, le cas échéant, être mises en place.**

### 2. Programme « Aux sports jeunes citoyens ! »

Pour contribuer à l'Héritage de l'Etat qui, adossé à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) 2024, à la volonté de renforcer l'action sociétale autour des JOP, le ministère des Armées a développé un programme « Aux sports jeunes citoyens ! ».

Elaboré en partenariat entre la DSNJ, l'ONACVIG, la FCD et le CNSD, ce programme permet de développer, au profit de la jeunesse, des actions mêlant activités sportives, pédagogiques et favorisant le travail de mémoire.

Il exploite le potentiel du sport pour transmettre les valeurs d'engagement et de cohésion qui nourrissent l'éducation citoyenne.

Ce programme propose notamment certaines ressources pédagogiques, ainsi que des conseils pour recourir à une politique de mécénat. Autant d'actions qui peuvent aider dans la mise en place de journées sport armées-jeunesse.

Une boîte à outils « Aux sports jeunes citoyens ! » est disponible pour détailler toutes les actions possibles.

**Afin de permettre de faire un bilan final des JSAJ 2019/2020, les unités organisatrices sont invitées à faire remplir le questionnaire ci-joint aux chefs d'établissements partenaires, pour établir un retour d'expérience qualitatif de leur journée.**

**A l'issue, les unités transmettront le tableau ci-joint complété à leur chaîne hiérarchique, en vue de permettre à chaque armée, direction et service de transmettre à la CAJ un retour d'expérience quantitatif des JSAJ 2019/2020 avant le 26 juin 2020.**



### Questionnaire à remettre au chef d'établissement

1/2

Quel est votre ressenti général de ces JSAJ ?

.....  
.....  
.....

Comment estimez-vous la qualité des activités ?

.....  
.....  
.....

Quelle partie/activité les élèves semblent-ils avoir préféré ?

.....  
.....  
.....

Les élèves ont-ils déjà eu l'occasion d'entrer en contact avec des militaires avant ces JSAJ dans le cadre de votre établissement scolaire / association ?

.....  
.....  
.....

Comment estimez-vous la qualité du contact avec les militaires lors de ces JSAJ ?

.....  
.....  
.....

Selon vous, quel est l'intérêt de faire du sport avec des militaires, par rapport à un enseignement classique du sport ?

.....  
.....  
.....



### Questionnaire à remettre au chef d'établissement

2/2

Ces journées vous semblent elles avoir fait changer le regard des jeunes sur les armées ?

.....  
.....  
.....

Observations et/ou suggestions d'amélioration.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Merci de reporter des témoignages de 2-3 élèves (indiquer leur prénom) sur leur ressenti de la journée, ce qu'ils ont retenu de leurs échanges avec les militaires, ce qu'ils ont pensé de la pratique du sport militaire par rapport aux cours d'EPS, etc.

Elève 1 :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Elève 2 :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Elève 3 :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



Journées Sport Armées-Jeunesse

Madame .....  
a participé avec succès aux Journées sport armées-jeunesse 2019/2020.

à..... le ...../...../.....



Commission armées-jeunesse



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES



Journées Sport Armées-Jeunesse

Monsieur .....  
a participé avec succès aux Journées sport armées-jeunesse 2019/2020.

à..... le ...../...../.....



Commission armées-jeunesse

**Convention de partenariat  
Journées sport armées-jeunesse  
conclue entre**

*Dénomination de l'organisme du ministère des Armées (OMA) :*

*Adresse :*

Représenté par (*grade, nom, prénom et fonction de l'autorité habilitée à engager l'OMA*) :

Et

*Dénomination de l'organisme extérieur (OE) :*

*Adresse :*

Représenté par (*grade, nom, prénom et fonction de l'autorité habilitée à engager l'OE*) :

Conjointement désignés par le terme : « les partenaires »

**Préambule**

L'accord-cadre du 4 mars 2014 (BOC n°15 du 28 mars 2014, texte 7) signé par :

- le ministre de la Défense ;
- le ministre de l'Intérieur ;
- la ministre des Sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;
- la ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la santé chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,

Engage à mettre en commun les moyens nécessaires au développement du sport pour tous. Il incite plus particulièrement le ministère des Armées à concrétiser le lien armée-nation au moyen d'activités sportives communes, la relation armées-jeunesse devant être privilégiée.

La Commission armées-jeunesse anime depuis 2004 les journées sport armées-jeunesse qui ont lieu, cette année, du 16 octobre 2019 au 20 juin 2020.

L'objectif est de renforcer, voire de créer du lien « armée-nation » autour de la valeur fédératrice qu'est le sport.

Ces journées concernent des jeunes âgés de moins de 25 ans.

## **Article 1 – Définitions**

Les termes et expressions définis ci-après ont, lorsqu'ils figurent avec une première lettre majuscule, la signification qui est portée ci-dessous en regard de chacun d'eux :

- OMA : désigne l'organisme du ministère des Armées ;
- OE : désigne l'organisme extérieur au ministère des Armées (par exemple une collectivité territoriale, un établissement public, une association, un établissement scolaire) partenaire ;
- Jeunes Bénéficiaires : désigne les personnes âgées de moins de 25 ans participant aux journées sport armées-jeunesse ;
- Encadrants : désigne les personnels compétents, relevant de l'OE et désignés par ce dernier, pour tout ce qui concerne l'encadrement de discipline générale des Jeunes Bénéficiaires.

## **Article 2 – Objet et engagements respectifs**

La présente convention a pour objet de définir et préciser le déroulement des journées sport armées-jeunesse.

Les partenaires peuvent développer une action commune répondant aux engagements respectifs suivants :

- pour l'organisme extérieur, il s'agit de développer à travers les activités sportives proposées, la découverte du milieu militaire et ses spécificités, le civisme, le sens de l'effort et du dépassement de soi, le respect de l'adversaire et de l'autre.
- pour l'organisme du ministère des Armées, il s'agit de créer, poursuivre ou consolider le lien armée-nation à travers les activités sportives et/ou spécifiques proposées, celles-ci développant la cohésion, la solidarité et le respect des règles.

## **Article 3 – Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour le temps de l'activité précisée, ci-après, à l'article 5.

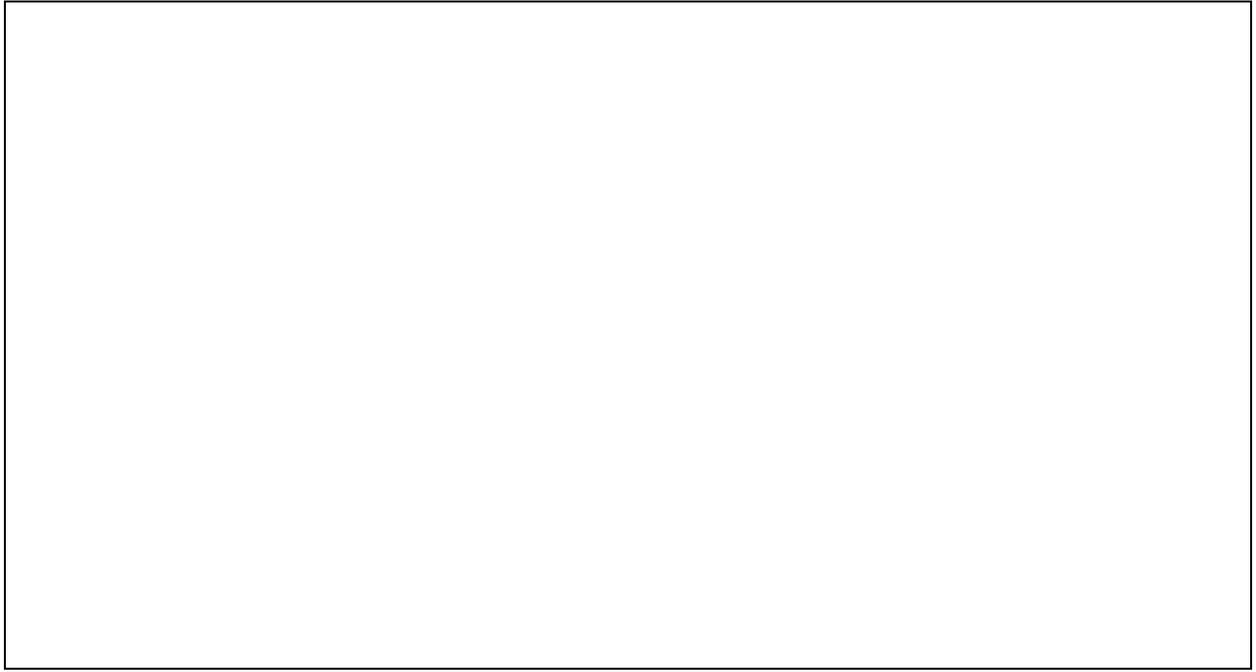
## **Article 4 – Conditions financières**

S'agissant d'une action visant à créer du lien « armée-nation », celle-ci est conclue à titre gracieux.

## **Article 5 – Description de l'activité et des moyens utilisés**

*Décrire précisément le déroulement et la durée de l'activité :*

--



*Préciser les moyens utilisés dans le cadre de l'activité.*



## **Article 6 – Conditions générales d'exécution**

Les activités se feront obligatoirement en présence et sous la responsabilité de personnels compétents :

- désignés par le chef de l'OMA pour tout ce qui concerne l'aspect technique de l'activité sportive ;
- en nombre suffisant tel que déterminé d'un commun accord avec l'OMA, désignés par l'OE, pour tout ce qui concerne l'encadrement de discipline générale des Jeunes Bénéficiaires.

L'OE fournira à l'OMA la liste des Jeunes Bénéficiaires ainsi que des Encadrants au plus tard 10 jours avant chaque période d'activités inscrites dans le partenariat des journées sport armées-jeunesse.

Les conditions d'accès aux locaux de l'OMA relèvent de sa seule appréciation et tout document permettant d'assurer la sécurité des personnes et des biens pourra être exigé préalablement à cet accès.

L'OE est seul responsable de l'ensemble des vérifications (notamment de l'autorisation parentale pour les Jeunes Bénéficiaires mineurs et du certificat d'aptitude médicale en lien avec l'activité sportive en cause) conditionnant la participation des Jeunes Bénéficiaires et des Encadrants à l'activité sportive. L'OMA ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité recherchée à ce titre.

De plus, l'OE devra se conformer à toutes les exigences, notamment de sécurité, qui pourraient être imposées à ses participants par l'OMA.

## **Article 7 – Responsabilité, réparation des dommages et assurances**

Les Jeunes Bénéficiaires et les Encadrants sont individuellement couverts par une police d'assurance, souscrite auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, garantissant la réparation des dommages causés ou subis à l'occasion des journées sport armées-jeunesse.

L'OE certifie par ailleurs qu'il est titulaire d'une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable, couvrant sa responsabilité civile professionnelle et s'engage à le rester pendant toute la durée de la présente convention, sans que cette police d'assurance ne puisse être interprétée comme limitant la responsabilité de l'OE que ce soit dans son étendue ou son montant.

Les attestations d'assurance correspondantes seront fournies à l'OMA par l'OE au plus tard 15 jours avant le début des activités liées aux journées sport armées-jeunesse. L'OE s'engage à prévenir l'OMA en cas de modification ou de résiliation des polices d'assurance.

Dans le cas où l'OE est une association, copie du récépissé de déclaration de l'association auprès de la préfecture sera également fournie à l'OMA et ce, au plus tard 15 jours avant le début des activités.

À l'occasion de chacune des activités, les Jeunes Bénéficiaires ainsi que les Encadrants devront se conformer aux prescriptions de l'encadrement de l'OMA et respecter les mesures de sécurité en vigueur.

L'État étant son propre assureur, l'OMA n'est pas tenu de souscrire une police d'assurance pour l'organisation des journées sport armées-jeunesse.

### **Article 8 – Résiliation/annulation**

Le non-respect des prescriptions prévues aux articles 6 et 7 ainsi que de toute mesure de sécurité imposée par l'OE est un motif suffisant d'exclusion individuelle des Jeunes Bénéficiaires et des Encadrants ou d'annulation des activités prévues.

Les deux partenaires se réservent formellement la faculté d'annuler, de limiter ou de retirer, sans préavis, tout ou partie des prestations, sans que ce retrait puisse ouvrir droit à une indemnité quelconque au profit de l'une ou de l'autre des parties en cas de manquement manifeste aux accords convenus ou aux règles de sécurité.

De plus, quel que soit le motif et sans qu'il soit nécessaire de le communiquer, chaque partenaire pourra résilier de plein droit la présente convention avec un préavis d'un mois.

Toutefois, si des impératifs de service l'exigent, le chef de l'OMA peut résilier la convention unilatéralement, à tout moment, sans indemnité ni préavis.

### **Article 9 – Prises de vue et droit à l'image**

Au cours de l'activité, l'OMA pourra réaliser des photographies et vidéos afin d'en faire une exploitation non commerciale.

À cet effet et préalablement à l'activité les participants de l'OE (Jeunes Bénéficiaires ou leur représentant légal pour les mineurs et Encadrants) signent une autorisation de fixation, de reproduction et d'exploitation de leur image.

Ainsi, l'OE transmet à l'OMA dans les meilleurs délais les documents figurant en annexe... dument complétés.

Il sera interdit à l'ensemble des participants de l'OE de prendre des photographies des sites militaires. Le ministère des Armées se chargera de prendre les photographies et de les communiquer à l'OE à la suite des activités.

### **Article 10 – Règlement à l'amiable et résolution des litiges**

Les partenaires s'engagent à mettre tout en œuvre pour régler à l'amiable tout litige qui surviendrait. À défaut, le règlement des litiges et contestations relatives à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du tribunal administratif du lieu de stationnement de l'OMA.

Convention établie en deux (2) exemplaires originaux

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature de l'OE

Signature de l'OMA



MINISTÈRE DES ARMÉES

AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE D'UN MINEUR

Je / Nous soussigné(e)(s),

NOM Prénom : ..... NOM Prénom : .....

demeurant : ..... demeurant : .....

@ : ..... @ : .....

Représentant(s) légal(aux) de ..... Né(e) le ..... à .....  
Titulaire(s) de l'autorité parentale

Autorisons par la présente le ministère des Armées, à l'occasion des Journées sport armées-jeunesse qui se tiendront le ...../...../....., à effectuer des prises de vues (photo et vidéo) du mineur identifié supra. Ces images ainsi que les propos qu'il tiendra à cette occasion pourront être utilisées et diffusées sur les supports de communication physique ou numérique sous la responsabilité éditoriale du ministère des Armées, en tous lieux et pour une durée de cinq ans, notamment : sites internet, réseaux sociaux, magazines des armées, expositions photographiques, plaquettes, brochures, dossiers de presse, montage vidéo dans le cadre de films ou clips. Ces images ne seront pas cédées à des tiers.

Autorisons / N'autorisons pas que le nom et prénom de ..... (NOM Prénom de l'enfant) apparaisse à l'occasion de ces exploitations.

Autorisons la conservation de ces éléments et desdites exploitations aux fins d'archivage.

Le ministère des Armées, à qui la présente autorisation est consentie gracieusement, s'engage à utiliser les images et les propos objets de la présente autorisation conformément aux usages prévus ci-dessus.

Fait à .....

Le .....

En quatre exemplaires originaux

*Signature du ou des représentant(s) légal(aux)*  
précédée de la mention « lu et approuvé »

*Signature du mineur*  
précédée de la mention « lu et approuvé »



**MINISTÈRE DES ARMÉES**

**AUTORISATION D'UTILISATION D'IMAGE D'UN MAJEUR**

Je soussigné(e),

NOM Prénom : .....

demeurant : .....

@ : .....

Autorise pas par la présente le ministère des Armées, à l'occasion des Journées sport armées-jeunesse qui se tiendront le ...../...../....., à effectuer des prises de vues (photo et vidéo) me représentant. Ces images ainsi que les propos que je tiendrai à cette occasion pourront être utilisées et diffusées sur les supports de communication physique ou numérique sous la responsabilité éditoriale du ministère des Armées, en tous lieux et pour une durée de cinq ans, notamment : sites internet, réseaux sociaux, magazines des armées, expositions photographiques, plaquettes, brochures, dossiers de presse, montage vidéo dans le cadre de films ou clips. Ces images ne seront pas cédées à des tiers.

Autorise / N'autorise pas que mon nom et prénom apparaisse à l'occasion de ces exploitations.

Autorise la conservation de ces éléments et desdites exploitations aux fins d'archivage.

Le ministère des Armées, à qui la présente autorisation est consentie gracieusement, s'engage à utiliser les images et les propos objets de la présente autorisation conformément aux usages prévus ci-dessus.

Fait à .....

Le .....

En deux exemplaires originaux

*Signature de l'intéressé(e)*  
précédée de la mention « lu et approuvé »